

**LETTRE DE CONSULTATION**  
**Passé en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique**

**A- IDENTIFIANTS**

**1- Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché**

Maître d'ouvrage

**SEMSAMAR**  
**Parc d'activité de la Jaille Bât 2**  
**97122 BAIE-MAHAULT**  
**Tél : 0590 32 36 00**  
**Fax : 0590 90 77 24 / 0590 32 16 67**

Objet du marché

**Mission de SPS pour les travaux de réhabilitation de la gendarmerie de DAMENCOURT**

La Gendarmerie est située à DAMENCOURT (44 logements repartis en 8 bâtiments dont un bâtiment de brigade regroupant les services administratifs et de 9 logements de garde à vue).

Démarrage de la mission attendu dès le retour de la présente lettre de consultation signée par la MOA (approximativement Mars 2026)

Démarrage prévisionnel des travaux fin du premier semestre 2026.

Le candidat s'engage à fournir un PGC dans un délai de 2 semaines après transmission du DCE.

Critères de choix

Les critères de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sont :

- 1- Critère Prix (montant des honoraires) : 50 points
- 2- Critère Valeur technique : 50 points

Après analyse, le calcul est réalisé de la manière ci-après :

- 1 – Critère Prix (montant des honoraires) sur 50 points :

Montant des honoraires moins disant x 50

Montant des honoraires analysés

- 2 – Critère valeur technique sur 50 points :

Par ce critère seront pris en compte vos capacités techniques et professionnelles (CV du chargé d'affaires qui va suivre le chantier à fournir)

Constitution de l'offre :

Pièces à fournir permettant l'évaluation de votre proposition et de votre aptitude à exercer l'activité professionnelle, de vos capacités économiques et financières et techniques et professionnelles :

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Attestations fiscales / Attestations sociales / Extrait KBIS
- Capacité économique et financière :
  - Chiffre d'affaires des 3 dernières années
  - L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et décennale

- Capacités techniques et professionnelles : Dossier techniques présentant les Moyens Humains / Moyens Matériels / Références / CV
- La proposition financière signée

Vous pourrez prouver votre capacité technique ou financière par tout autre document considéré comme équivalent par le maître de l'ouvrage si vous êtes objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés ci-dessus.

Programme des travaux :

- Reprises des éclats de bétons et restructuration des planchers hauts abîmés
- Travaux de remplacement des couvertures y compris accessoires (gouttières, descentes, ...)
- Réparation de l'étanchéité des terrasses inaccessibles
- Changement des portes des garages, des menuiseries extérieures en aluminium (fenêtres et jalousies), des volets battants ou roulants, des mains courantes et gardes corps, des portes logements.
- Remplacements des portes intérieures, des escaliers bois, des boîtes aux lettres, des façades de gaines techniques, des portes des caves et des panneaux d'affichages
- Changement des kitchenettes, des éviers, des WC, des lavabos / laves mains, des baignoires et des douches.
- Travaux de peinture et d'imperméabilisation des façades extérieures (reprise de la signalétique des bâtiments)

Date de remise de l'offre :

La demande de devis ci-jointe et nous la retourner avec les pièces indiquées ci-dessous **avant le 26 février 2026 à 12 heures, dernier délai** sur le site de dématérialisation.

## A – LE TITULAIRE

DENOMINATION SOCIALE ET FORME JURIDIQUE

.....

SIEGE SOCIAL

.....

.....

.....

REPRESENTANT HABILITE A SIGNER LE CONTRAT

.....

N° SIRET

.....

Le prestataire doit être en mesure de justifier d'un statut juridique légal, et qu'il est en règle à l'égard des obligations sociales et fiscales conformément au Code de la commande publique.

## B - MARCHE

Montant du marché hors TVA : Soit : .....€HT

Montant de la TVA (Taux de 8,5 %) : Soit : .....€

Montant total de la TVA incluse : Soit : .....€TTC

### ARTICLE 1<sup>ER</sup> : DETAIL DES PRESTATIONS ET DES PRIX

La présente consultation porte sur la mission de SPS dans le cadre des travaux de réhabilitation de la gendarmerie de DAMENCOURT

Cette mission devra respecter l'ensemble des réglementations en vigueur.

L'estimation prévisionnelle des travaux de réhabilitation de la GENDARMERIE est de 2 093 071€ HT.

Le délai de travaux est de 12 mois.

Votre intervention devrait démarrer dès la transmission du DCE par l'équipe de maîtrise d'œuvre jusqu'à la réception des travaux.

Soit environ 16 mois

### ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre de priorité :

- le présent document valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières (CCP) ;
- le dossier de l'offre
- Les plans joints à la consultation

### ARTICLE 3 : DELAI DE LIVRAISON OU D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé à 16 **mois** à compter de :

■ la date de notification du marché,

### ARTICLE 4 : PRIX

Le(s) prix est (sont) ☐ unitaire (s) ☐ forfaitaire(s)

Le(s) prix est (sont) ☒ ferme (s) ☐ actualisable(s) ☐ révisable(s)

La monnaie de compte du marché est l'euro.

## ARTICLE 5 : MODALITES DE REGLEMENT PAR VIREMENT DES FACTURES

Le marché sera réglé après achèvement des prestations ou par acompte.

Le délai de paiement des acomptes des règlements partiels définitifs éventuels ou du solde est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement par le maître d'ouvrage ou son représentant.

Le représentant du maître d'ouvrage, est chargé des vérifications et contrôles concernant les paiements.

Le défaut de paiement des acomptes, des règlements partiels définitifs éventuels ou du solde dans le délai fixé par le marché donne droit à des intérêts moratoires, calculés depuis l'expiration dudit délai jusqu'au jour du paiement inclus.

Le taux des intérêts moratoires applicables en cas de dépassement du délai maximum de paiement est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

La formule de calcul des intérêts moratoires est la suivante :

$$IM = M \times J / 365 \times \text{Taux IM}$$

M = montant de l'acompte en TTC

J = nombre de jours calendaires de retard entre la date limite de paiement et la date réelle de paiement.

365 = nombre de jours calendaires de l'année civile

En cas de retard de paiement, le pouvoir adjudicateur sera de plein droit débiteur auprès du titulaire du marché de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article L.2192-13 du code de la commande publique.

## ARTICLE 6 : PENALITES DE RETARD D'EXECUTION

En cas de dépassement du délai contractuel, il vous sera appliqué sans mise en demeure préalable par jour de retard, des pénalités de 1/1000 par jour de retard suivant le CCAG.

## ARTICLE 7 : RESILIATION DU MARCHE

Les dispositions du CCAG sont seules applicables.

## ARTICLE 8 : GARANTIE

Les dispositions du CCAG sont seules applicables

## ARTICLE 9 : EXIGENCES REGLEMENTAIRES GENERALES

Le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatifs à la protection de la main d'œuvre et aux conditions de travail.

### - **Responsabilité :**

D'une façon générale, le titulaire assume les risques et responsabilités découlant des lois, règlement et normes en vigueur. Pour les travaux uniquement, le titulaire répond notamment des responsabilités et garanties résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 et 1792-2 du code civil.

### - **Assurance de responsabilité civile professionnelle pendant et après les travaux**

Les titulaires et leurs sous-traitants éventuels, doivent être garantis par une police destinée à couvrir leur responsabilité civile en cas de préjudice causés à des tiers, y compris le maître d'ouvrage, à la suite de tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutif, du fait de l'opération en cours de réalisation ou après sa réception.

En cas de travaux sur existant, ces garanties doivent être étendues aux dommages causés aux parties anciennes du fait de l'opération. Les activités déclarées par l'assurée doivent garantir le diagnostic immobilier (évaluation de l'état de conservation des matériaux produits contenant de l'amiante ; diagnostic amiante avant travaux/ démolition ; dossier technique amiante )

Pour justifier l'ensemble de ces garanties, les titulaires doivent fournir une attestation avant la notification du marché, émanant de leur compagnie d'assurance ainsi que les attestations de leurs sous-traitants, répondant aux mêmes conditions de garanties. Ils doivent adresser ces attestations au maître d'ouvrage au cours du premier trimestre de chaque année, pendant toute la durée de leur mission. Sur simple demande du maître d'ouvrage, les titulaires doivent justifier à tout moment du paiement de leurs primes ainsi que de celles de leurs sous-traitants.

### **C - SIGNATURE(S) DU TITULAIRE, MANDATAIRE (OU DES) PRESTATAIRE(S)**

Mon offre m'engage pour la durée de validité des offres.

A ....., Le .....

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du titulaire, mandataire (ou des) prestataire(s)

### **D - ACCEPTATION DE L'OFFRE**

**La présente offre est acceptée.**

A ....., Le .....

Le pouvoir adjudicateur

Signature :